





Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-24793-DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.26**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ENCAGNANE - IMMEUBLE LE LIGOURES - ACQUISITION DU BOX N°13

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/01/13

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Nomenclature : 3.1 Acquisitions

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ENCAGNANE - IMMEUBLE LE LIGOURES - ACQUISITION DU BOX N°13 -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Commune a acquis dans les années 1990 une grande partie de l'immeuble cadastré section n°13,44 et 45 dit « LE LIGOURES » qui accueille aujourd'hui de nombreux services de la ville (une crèche, le CCAS...).

Suite à la délibération du Conseil Municipal n°2012.555 en date du 29 mai 2012 nous avons signé l'acte d'acquisition le 26 juillet 2012 du box n°9 anciennement propriété de Mme COTTON pour un montant de 24 000, 00 euros.

A présent nous avons l'opportunité d'acquérir le garage n°13 (lot 49) propriété de M. Serge RUEDA pour un montant de 24 000,00 euros.

La ville poursuit toujours les acquisitions dans cet immeuble afin de se rendre propriétaire de l'intégralité du bâtiment.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition du lot N°49 auprès de M. Serge RUEDA dans l'immeuble cadastré section CO n°13,44,45 « dit LE LIGOURES » au prix de 24 000,00 euros.

- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la ville.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir, ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

2013.26 - ENCAGNANE - IMMEUBLE LE LIGOURES - ACQUISITION DU BOX N°13

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

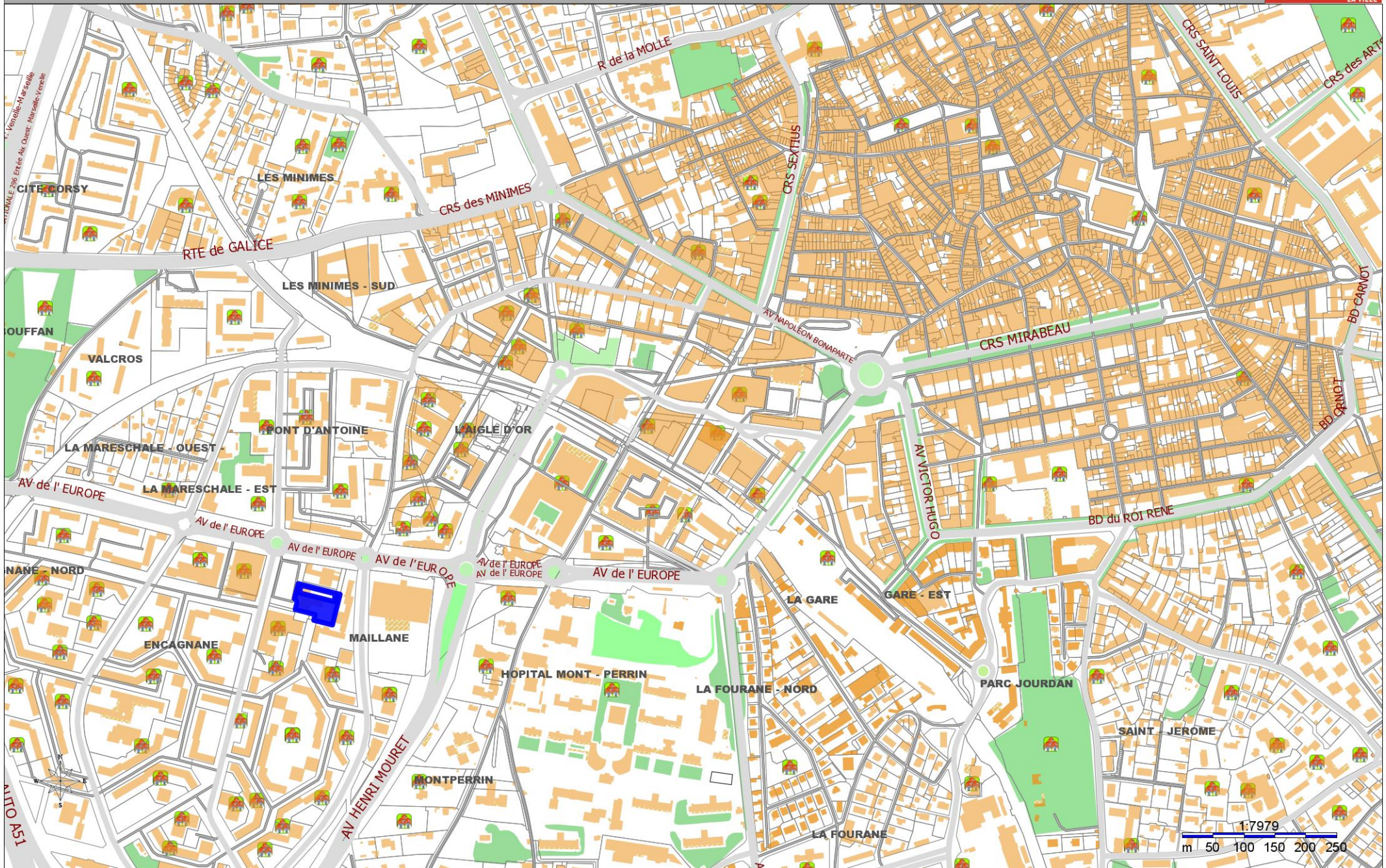
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

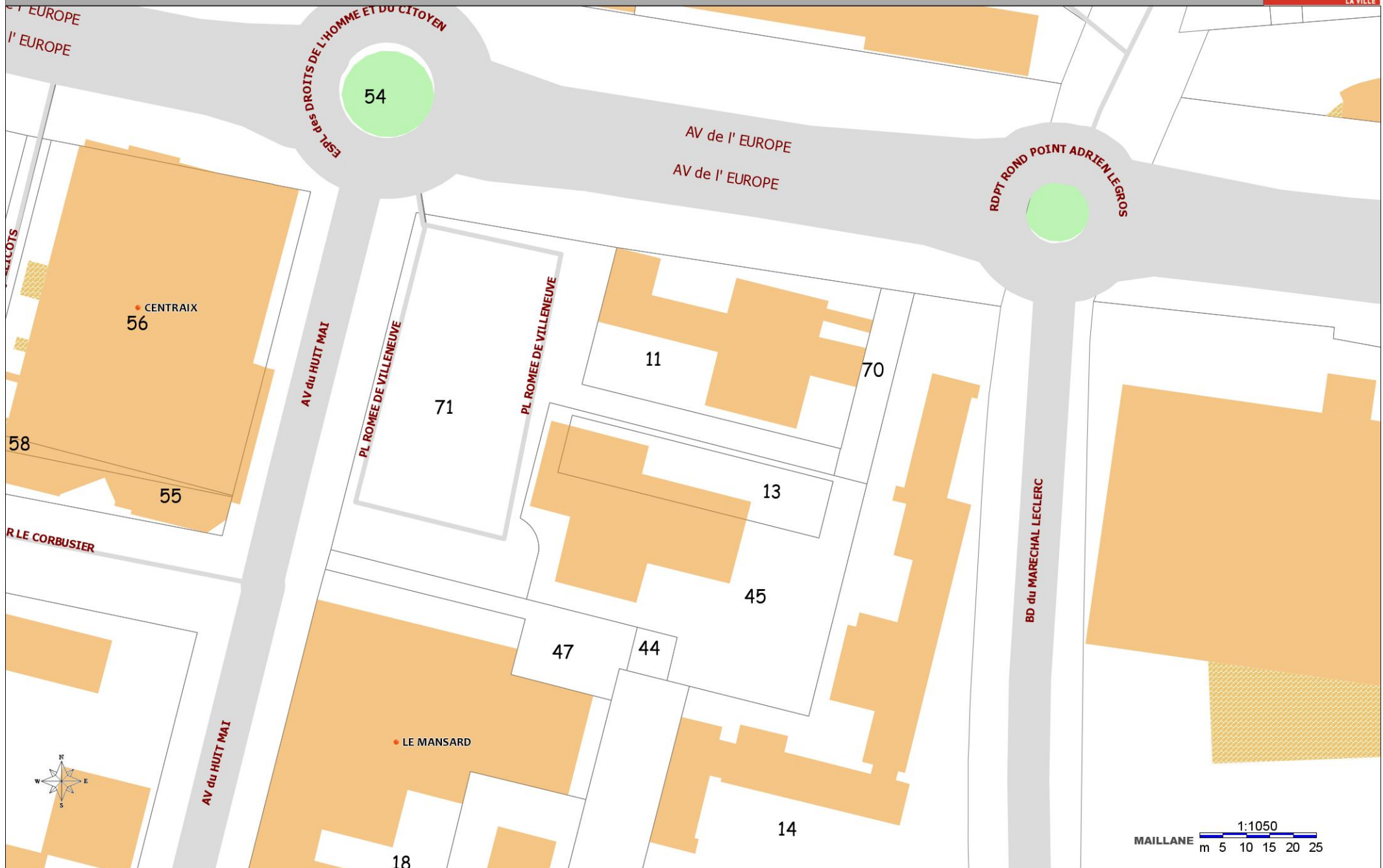
**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

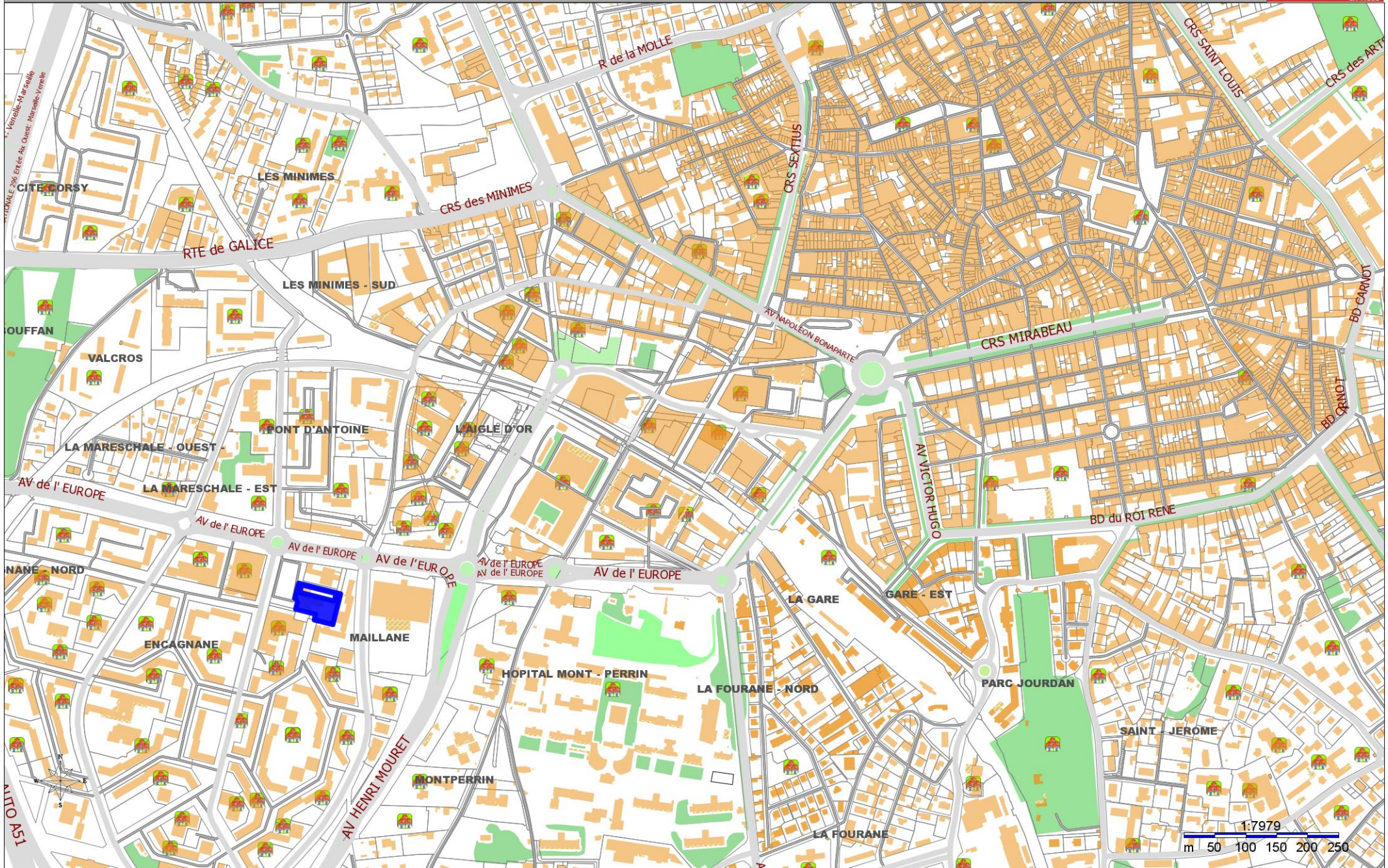
PLAN DE SITUATION



LE LIGOURES - PARCELLES CO N°13, 44, 45



PLAN DE SITUATION



LE LIGOURES - PARCELLES CO N°13, 44, 45

